

- ❖ Si vous vendez une propriété durant l'année, il est de votre responsabilité de transmettre le compte de taxes à l'acheteur pour les versements futurs. L'acheteur devient responsable de tous les versements futurs à la date de la transaction.

IMPORTANT : Peu importe le mode de paiement utilisé, le compte portera intérêts dès le jour suivant la date d'échéance, et ce, si nous n'avons pas reçu le paiement ou que le montant ne nous a pas été versé dans notre compte (paiement à votre institution financière ou par Internet).

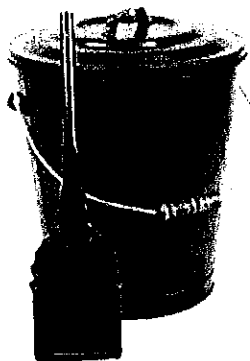


Soyez allumé en terme sécurité et aidez-nous à prévenir les dangers d'incendie !

En ce début d'année plutôt froid, j'aimerais vous sensibiliser sur l'importance d'avoir un système de chauffage adéquat. Que ce soit au bois, à l'huile, au propane ou à l'électricité, chacun a ses propres spécificités d'installation et d'entretien. Il est important de bien connaître comment ceux-ci doivent être entretenus pour un maximum de performance et de sécurité. Si vous avez un doute, mieux vaut vous informer à un spécialiste. Je peux aussi vous aider à obtenir les réponses à vos questions.

Tout système qui brûle un combustible doit être raccordé à une cheminée conforme selon le type de chauffage. Il faut aussi l'entretenir correctement. Un ramonage et une inspection visuelle sont obligatoires pour les cheminées et conduits desservant un système au bois et à l'huile à tous les ans. Vérifiez avec le manuel du fabricant pour les autres systèmes. Si vous chauffez beaucoup de bois par année, plusieurs ramonages et inspections peuvent être nécessaires pour éviter un feu de cheminée. Un ramonage à toutes les cinq cordes de bois peut vous donner une idée de la fréquence de ramonage.

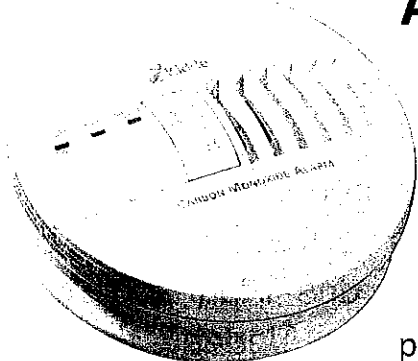
Ne pas mettre le feu à la cheminée pour la nettoyer et ne pas utiliser une bûche de ramonage comme seul ramonage. Les ramoneurs enlèvent de 75 à 90 % de la créosote tandis qu'une bûche de ramonage un faible 60 %.



Cendres

Les cendres doivent être disposées dans une chaudière et couvercle de métal avec un fond surélevé. Placez cette chaudière à l'extérieur, loin de la maison et des surfaces combustibles pouvant prendre en feu. Laissez reposer celles-ci plus de 72 heures avant d'en disposer.





Avertisseur de monoxyde de carbone

Celui-ci est **obligatoire** si vous utilisez un système de chauffage au bois, aux granules, à l'huile, au propane ou si vous avez un garage attaché à la maison.

Je vous invite à visiter le site du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca pour connaître plusieurs bons conseils dans la section incendie ou sécurité civile. Du matériel éducatif pour les enfants est aussi disponible. Vous pouvez également me contacter pour de l'information ou une visite de prévention à votre domicile.

Alexandre Langlois, TPI
Votre préventionniste incendie

Votre bibliothèque devient « **MOBILE** » !

Saviez-vous que...

Vous pouvez utiliser votre **iPhone**, votre **iPod** ou votre tablette **iPad** pour consulter le catalogue de votre bibliothèque municipale et votre dossier d'utilisateur ?

Avec cette application, vous avez votre bibliothèque au bout des doigts ! Vous pouvez télécharger l'application **BookMyne** pour accéder à votre dossier personnel, renouveler vos prêts, faire des réservations ou vérifier si un livre est disponible à la bibliothèque, simplement en scannant le code à barres (ISBN).

Et c'est **GRATUIT** !

Vous êtes déjà un usager de la bibliothèque ? Rendez-vous sur le catalogue en ligne à www.simbacqlm.ca ou sur le bloc promotionnel de www.mabibliotheque.ca/cqlm et suivez le lien pour télécharger l'application **BookMyne**, à partir d'Apple Store ou Android Market. Si vous n'êtes pas un usager, présentez-vous à la bibliothèque, demandez votre carte d'utilisateur et votre **NIP** pour avoir enfin accès, vous aussi, aux multiples possibilités offertes par les nouvelles technologies !



L'équipe de la bibliothèque municipale